



CLUB CANIN DE HANCHES

ADHESION OU RENOUELEMENT D'ADHESION – ANNEE 20.....RECU N°.....

NOUVELLE ADHESION

RENOUELEMENT D'ADHESION / date entrée :.....

PROPRIETAIRE

Mr Mme Melle Nom :..... Prénom :.....

Adresse :.....

Code postal :..... Ville :.....

Email :.....@.....

Tel / Portable :..... assurance :.....

2^{ème} CONDUCTEUR

Mr Mme Melle Nom :..... Prénom :.....

Adresse :.....

Code postal :..... Ville :.....

Email :.....@.....

Tel / Portable :..... assurance :.....

CHIENS

Nom	Affixe	Race	Sexe	Date de Naissance	N° de puce ou tatouage	N° de Lof

Cotisation 1 chien CUR comprise

Chien supplémentaire

Cotisation 2 chiens CUR comprise

Cotisation Bienfaiteur

Merci de remettre cette fiche d'adhésion renseignée à Serge à l'accueil entre 10h et 10h30

Association régie par la Loi de 1901 déclarée en Préfecture sous le N° 0281013219

Affiliée à la Société Canine Territoriale du Centre Val de Loire sous le N° 3557

@ cch.secretaire@gmail.com _ Site <http://www.obeahanches.net>



CLUB CANIN DE HANCHES

RENOUVELLEMENT D'ADHESION :

Vous devez remplir ce document et ne pas oublier de joindre une photocopie de votre vaccin antirabique à jour.

Un reçu vous sera fourni lors de votre règlement.

Rappel : Peuvent assister aux différentes Assemblées Générales et voter, uniquement les membres à jour de leur cotisation pour l'exercice en cours et inscrits depuis 6 mois au moins avant la date de l'AG. Les cotisations sont payables avant fin février (Statuts du CCH Article 18)

Nous vous rappelons que si vous êtes absent plus de 2 mois sans motif et sans en avoir averti votre responsable, de même si vous n'avez pas renouvelé votre cotisation avant fin février, vous êtes considéré comme démissionnaire.

ADHESION :

Vous devez remplir ce document et ne pas oublier de joindre :

- Photocopie de la carte d'identification et du LOF
- Photocopie de l'attestation d'assurance (Responsabilité Civile)
- Photocopie du certificat de vaccination antirabique (rappel tous les ans)
- Chèque correspondant à votre cotisation

REGLES DE BONNE CONDUITE AU CLUB ET SES ALENTOURS :

Par souci de bonnes relations avec notre voisinage, nous vous demandons d'accéder au parking du club en roulant au maximum à 20 km/h, de respecter les champs de cultures et les bois alentours, de ramasser les déjections de vos compagnons et les emporter chez vous, ne pas les jeter dans les champs...

Par respect pour les moniteurs et les autres adhérents, nous vous recommandons d'arriver 15 minutes avant le début des cours afin de détendre votre compagnon aux alentours du club et d'être présent sur le terrain d'attente 5 minutes minimum avant la séance. Vous pourrez être sollicité pour la mise en place du matériel et le rangement de celui-ci à la fin de la séance.

Merci de ne pas attendre dans le passage, pour éviter tout problème.

Pendant leurs chaleurs, les chiennes ne sont pas admises au club.

Tous les chiens devront être tenus en laisse, en cuir d'un mètre, avec un collier métallique étrangleur. Les locaux sont interdits aux chiens, des attaches sont prévues autour du terrain d'attente pour les y attacher.

Les téléphones portables devront être éteints pour ne pas déranger les cours.

Toutes personnes exerçant des brutalités excessives sur un chien se verra exclu du cours voir du club.

Cotisation 1 ^{er} Chien + CUR	2 ^{ème} Chien	3 ^{ème} Chien	4 ^{ème} Chien	5 ^{ème} Chien	TOTAL A PAYER

Cadre réservé au club

Règlement par chèque N° Montant : Date :

Enregistré le..... N° Recette comptable..... CUR :€

Education des chiots

Education Canine

Obéissance

Merci de remettre cette fiche d'adhésion renseignée à Serge à l'accueil entre 10h et 10h30

Association régie par la Loi de 1901 déclarée en Préfecture sous le N° 0281013219

Affiliée à la Société Canine Territoriale du Centre Val de Loire sous le N° 3557

@ cch.secretaire@gmail.com _ Site <http://www.obeahanches.net>